

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une ordonnance de police a été votée par le Conseil communal en date du **21 novembre 2023** :

- **Ordonnance de police visant à interdire, d'une part, l'utilisation de l'eau des puits et, d'autre part, la réalisation de nouveaux puits de captage, à l'intérieur et à proximité immédiate du parc scientifique Einstein du LLN Science Park de l'UCLouvain à Ottignies-Louvain-la-Neuve - Pour approbation**

Le texte de cette ordonnance peut être consulté par le public, au Service Travaux et Environnement, avenue de Veszprém, 5 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du **1^{er} décembre 2023**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **28 novembre 2023**.

Le Directeur général,



G. Lempereur

La Bourgmestre,



J. Chantry